



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

# Budget 2022

## Message

Villars-sur-Glâne, le 5 novembre 2021

1	Table des matières	
2	Budget de fonctionnement.....	3
2.1	Charges .....	4
2.2	Recettes.....	6
2.3	Récapitulatif des participations communales.....	6
2.3.1	Augmentation des participations communales par rapport au budget 2021 .....	6
2.3.2	Evolution des participations communales .....	7
2.4	Administration générale (rubrique 0).....	9
2.5	Direction sauvetage (rubrique 15).....	14
2.6	HMS et Foyer de jour (rubrique 41) .....	14
2.6.1	Information.....	14
2.6.2	Analyse des comptes .....	15
2.7	Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421).....	16
2.7.1	Information.....	16
2.7.2	Analyse des comptes .....	17
2.8	Service des ambulances (rubrique 422) .....	19
2.9	Centre de coordination (rubrique 490) .....	21
2.10	PassePartout Sarine (rubrique 533).....	22
2.11	Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579) .....	22
2.12	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950) .....	23
2.13	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961).....	23
3	Budget d'investissement.....	24
3.1	Gestion informatisée des dossiers du personnel et de la formation CHF 46'000 ....	24
3.2	Modernisation de l'infrastructure CHF 75'000 .....	24
3.3	Achat d'un bus d'occasion CHF 18'000 .....	25
3.4	Achat 2022 d'un véhicule pour le SASDS CHF 20'000 .....	25
3.5	Investissement lié à l'externalisation de la buanderie CHF 60'000.....	26
3.6	Remplacement de l'ambulance MESA 56 CHF 240'000.....	26
3.7	Achat d'un nouveau brancard pour l'ambulance MESA 56 CHF 53'000 .....	27
4	Conclusions .....	27

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

### Préambule

Le budget 2022 est le septième budget élaboré pour le « Réseau santé de la Sarine ». Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'Assemblée des délégués. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a en effet été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Dans le cadre de ce budget, une nouvelle rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été ajoutée permettant d'intégrer la Direction Sauvetage. Cette direction sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et travaillera à l'intégration du bataillon des sapeurs-pompiers au sein du RSS. Pour 2022, il s'agit principalement de charges salariales.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
  - ⇒ Direction générale
  - ⇒ Finances
  - ⇒ Ressources humaines et formation
  - ⇒ Affaires juridiques, administration et communication
  - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
  - ⇒ Maintenance et véhicules
- Direction sauvetage
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2). La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

## 2 Budget de fonctionnement

Alors que les législatures précédentes ont permis de rattraper le déficit historique de lits médicalisés dans le district, la nouvelle stratégie mise en place par le Comité vise à renforcer la prise en charge ambulatoire (aide et soins), moins onéreuse et plus proche des aspirations de la population, et à contenir l'évolution des frais financiers induits par la prise en charge stationnaire (EMS). Comme expliqué dans le cadre du plan financier, cette stratégie présentée lors des dernières assemblées des délégués vise à répondre à l'augmentation constante des personnes de plus de 80 ans (3700 en 2013 et 4382 en 2020) par une augmentation ciblée des EPT dans les soins à domicile.

Pendant la phase des travaux de rénovation et d'agrandissement du HMS, le nombre de résidents passera de 140 à 110. Le personnel des soins et de l'hôtellerie a été diminué en conséquence. Malgré cet état de fait, le HMS sera déficitaire pendant toute la phase des travaux. Le déficit prévu en 2022 sera absorbé par les résultats positifs des années précédentes figurant au bilan.

Dans ce cadre, les augmentations (+ CHF 2'050'000) budgétées en 2022 par rapport à 2021 et à facturer aux communes du district s'expliquent principalement pour les raisons suivantes :

- Direction sauvetage, nouveau service, charge nette : CHF 143'000.
- SASDS : augmentation de 10 EPT : CHF 230'000 (augmentation nette du service).
- Commission IF : augmentation des indemnités versées de CHF 350'000.
- CODEMS : Prise en charge des frais financiers pour l'agrandissement et la rénovation de l'EMS du Manoir CHF 1'660'000.

Parallèlement, le RSS enregistre une diminution des charges imputables aux communes :

- Service d'ambulances, diminution des charges CHF 90'000.
- Rattrapage des frais financiers des EMS, diminution des charges CHF 230'000.

## 2.1 Charges

Les charges du Réseau sont réparties comme suit :

	<b>Budget 2022</b>	<b>%</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>%</b>
Charge de personnel	30 345 400	59.46	31 515 600	62.18
Autres charges d'exploitation	3 562 900	6.98	3 852 500	7.60
Amortissements et frais financiers propres aux activités du RSS	1 383 700	2.71	1 284 500	2.53
Frais financiers CODEMS et rattrapage financier	10 592 700	20.76	9 234 500	18.22
Indemnités forfaitaires	5 150 000	10.09	4 800 000	9.47
<b>TOTAL</b>	<b>51 034 700</b>	<b>100.00</b>	<b>50 687 100</b>	<b>100.00</b>

Le tableau ci-dessus démontre que les charges du RSS sont composées principalement de charges liées au personnel et des frais financiers. La diminution des charges de personnel est liée à la réduction du personnel du HMS. Il est à noter que ce budget ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation de l'échelle des traitements qui pourrait être accordée par le Conseil d'Etat usuellement en décembre. Les frais financiers pour la CODEMS et les indemnités forfaitaires découlent de la loi cantonale, le Comité et la direction du RSS ont une influence limitée sur la progression de ces charges.

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Service	2022	2021	2020	2019	2018
RSS direction générale	1.00	1.00	1.70	1.70	1.70
RSS finances	3.40	3.30	4.50	4.80	4.80
RSS RH et formation	3.30	2.70	3.00	3.00	3.00
RSS juridique, adm. et communication	3.00	3.30	0.80	0.80	0.80
RSS informatique et télécommunications	2.00	2.00	1.60	1.60	1.60
RSS maintenance et véhicules	3.90	3.60	3.50	3.00	3.00
<b>Total RSS</b>	<b>16.60</b>	<b>15.90</b>	<b>15.10</b>	<b>14.90</b>	<b>14.90</b>
Direction sauvetage	1.00	-	-	-	-
<b>Total Direction sauvetage</b>	<b>1.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
HMS direction admin	1.70	1.70	0.75	0.75	0.75
HMS soins	77.00	99.10	99.25	74.43	74.68
HMS cuisine	10.10	12.10	10.60	9.10	9.10
HMS restaurant	1.00	2.00	2.45	2.45	2.45
HMS intendance	9.30	15.20	17.05	11.15	10.80
HMS foyer de jour	2.20	2.00	2.00	2.00	2.00
<b>Total HMS</b>	<b>101.30</b>	<b>132.10</b>	<b>132.10</b>	<b>99.88</b>	<b>99.78</b>
SAS direction admin	3.10	3.10	3.10	2.50	1.60
SAS événements particuliers	-	-	-	0.50	0.50
SAS soins	28.75	28.15	28.15	28.00	27.70
<b>Total SAS</b>	<b>31.85</b>	<b>31.25</b>	<b>31.25</b>	<b>31.00</b>	<b>29.80</b>
SASDS direction admin	2.70	2.70	2.60	2.60	2.60
SASDS soins	123.00	114.00	104.50	101.00	95.40
SASDS ergo	4.00	3.80	2.50	2.50	2.30
SASDS diététicienne	1.00	-	-	-	-
SASDS intendance	0.35	0.35	0.35	0.35	0.24
<b>Total SASDS</b>	<b>131.05</b>	<b>120.85</b>	<b>109.95</b>	<b>106.45</b>	<b>100.54</b>
Centre de coordination	4.00	4.00	3.80	3.00	3.00
<b>Total centre de coordination</b>	<b>4.00</b>	<b>4.00</b>	<b>3.80</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
<b>RSS total</b>	<b>285.80</b>	<b>304.10</b>	<b>292.20</b>	<b>255.23</b>	<b>248.02</b>

Ce tableau ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2022, le Réseau emploiera 21 apprentis, soit quatre de plus par rapport au budget précédent. Il y aura également 8 postes de civilistes et stagiaires qui ont été intégrés au budget.

Nous vous rappelons que les charges du personnel soignant pour les EMS sont prises totalement en charge par le canton.

L'augmentation de 10 EPT est en lien avec le plan de couverture des besoin 2021-2025. Cette augmentation permet le maintien à domicile des personnes de plus de 80 ans. Le facteur d'augmentation calculé pour l'année 2021 est de 9.1 %, soit un nombre d'heures, sans l'économie familiale, de 113'000 contre 104'000 en 2020. Le maintien à domicile de nos aînés dépend également de prestations fournies par les services d'aides et de soins à domicile privés qui devront augmenter le nombre de prestations à hauteur du facteur de 9.1 % mentionné précédemment.

## 2.2 Recettes

Les recettes du Réseau sont réparties comme suit :

	<b>Budget 2022</b>	<b>%</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>%</b>
Facturation et encaissements des taxes	22 816 100	86.47	25 165 800	88.47
Revenus divers	411 700	1.56	285 700	1.00
Revenus financiers	20 000	0.08	22 000	0.08
Subventions cantonales, encaissements des frais financiers des EMS des districts hors Sarine et refacturation à des tiers	3 137 400	11.89	2 971 000	10.44
<b>TOTAL</b>	<b>26 385 200</b>	<b>100.00</b>	<b>28 444 500</b>	<b>100.00</b>

Les recettes du RSS sont en diminution de CHF 2'059'300 par rapport au budget 2021. Cette diminution est principalement due à la diminution du nombre de résidents du HMS de 140 à 110.

## 2.3 Récapitulatif des participations communales

### 2.3.1 Augmentation des participations communales par rapport au budget 2021

Par rapport au budget 2021, le budget 2022 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 2'057'100 (CHF 24'359'000 pour le budget 2022 par rapport au montant de CHF 22'301'900 figurant au budget 2021).

Un nouveau service « Direction sauvetage » pour un montant net de CHF 143'000 a été intégré au RSS.

L'augmentation de la participation communale liée au SASDS est due notamment à l'engagement de 10 EPT.

La participation des communes pour le SAS est diminuée de CHF 87'000.

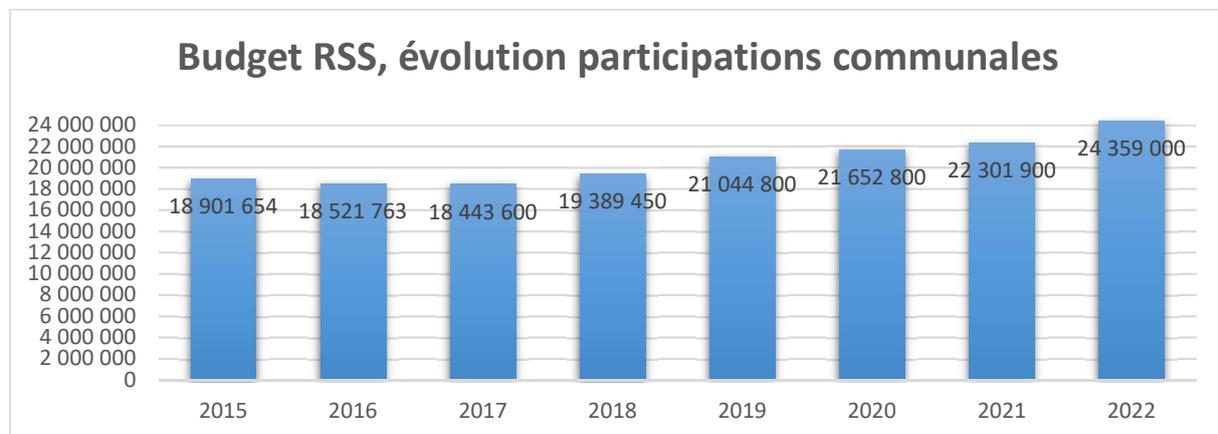
Le paiement des indemnités forfaitaires mis au budget 2021 est de CHF 4'800'000 contre un montant de CHF 5'150'000 pour l'exercice à venir. Cette augmentation est justifiée par les nombreux nouveaux cas présentés à la commission ces dernières années. Le montant de CHF 5'150'000 est basé sur l'état au 30 juin 2021 en tenant compte d'une progression annuelle de CHF 350'000. Cette progression est basée sur la moyenne des augmentations constatées lors des cinq dernières années. Vous trouverez un tableau comparatif dans le paragraphe consacré aux indemnités forfaitaires.

La CODEMS présente un montant au budget de CHF 1'617'600 supérieur par rapport à celui de l'année passée. Cette augmentation est due principalement à la prise en charge des nouveaux investissements de l'EMS du Manoir suite à sa rénovation et son agrandissement (fin des travaux au 31 décembre 2020).

Le HMS présente une perte de CHF 290'500 suite à la diminution du nombre de résidents pendant la phase de travaux. Cette perte sera absorbée par le report de résultats positifs figurant au bilan.

### 2.3.2 Evolution des participations communales

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et la nouvelle direction « Sauvetage ».



Budget	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Différence 2015 -2022
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-385 250
Sauvetage	-	-	-	-	-	-	-	143 300	143 300
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	1 774 451
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	-361 100
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	508 700
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	14 000
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	2 587 100
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	1 463 445
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700	-287 300
<b>Total</b>	<b>18 901 654</b>	<b>18 521 763</b>	<b>18 443 600</b>	<b>19 389 450</b>	<b>21 044 800</b>	<b>21 652 800</b>	<b>22 301 900</b>	<b>24 359 000</b>	<b>5 457 346</b>

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654 en 2015 à CHF 24'359'000 en 2022 soit une augmentation de CHF 5'457'346. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaire pour CHF 2'587'100
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 1'774'451
- CODEMS pour CHF 1'463'445
- Création du centre de coordination pour CHF 508'700
- Création d'une direction sauvetage pour CHF 143'300

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement de 0.4 % octroyé en 2017, 0.3 % en 2018, 0.3 % en 2020 et 0.25 % en 2021 par le Conseil d'Etat, a généré des charges supplémentaires de CHF 375'000 réparties sur l'ensemble des services du RSS.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000. Bien que l'exercice 2022 sera déficitaire, il n'est pas prévu de demander une participation aux communes.

Direction sauvetage (augmentation CHF 143'000) : Les frais pour cette nouvelle direction correspondent aux charges de personnel et de consultants pour l'intégration des pompiers au RSS. Dès l'exercice 2023, ces charges seront absorbées principalement par service du feu et par le SAS.

SASDS (augmentation CHF 1'774'451) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2022, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 41 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.

SAS (diminution CHF 361'100) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes a été de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000 en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du 1<sup>er</sup> budget du RSS en 2016 et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000 par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 508'700) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2022, ce service emploiera 4 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 14'000) : La variation de charge entre 2015 et 2020 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.

Commission IF (augmentation CHF 2'587'100) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le nombre de bénéficiaires est passé à 593 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, soit 202 bénéficiaires supplémentaires en 5 ans, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de près de 52%. Ce poste représente à lui seul près de la moitié de l'augmentation des participations communales.

CODEMS (augmentation CHF 1'463'445) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. L'EMS du Manoir a entrepris des travaux de rénovation et d'agrandissement qui se sont achevés en 2020 pour un montant de CHF 28'500'000. La capacité de l'EMS passe de 55 à 95 lits. Pour rappel, l'EMS du Manoir a repris les 32 lits de la maison Sainte-Jeanne Antide de tel sorte que l'augmentation réelle est de 8 lits. L'amortissement et les intérêts bancaires sur cet objet seront pris en charge par la CODEMS dès l'exercice 2022, ceci explique l'augmentation du dernier budget.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 287'300) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti de l'ordre de CHF 650'000 chaque année. La charge d'intérêts pour les communes est donc réduite chaque année en fonction de la diminution de la dette. L'actif lié à cet emprunt figurant au bilan est plus bas que le solde du prêt. Cet état de fait, génère en 2022 un amortissement comptable moins important de CHF 223'000.

## 2.4 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des ressources humaines et formation est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2022 par rapport au budget 2021 ou méritant des explications.

Les services transversaux enregistrent une augmentation de 0.7 EPT par rapport au budget de l'an dernier. Pour la première fois, nous passons des imputations internes entre les services transversaux, en l'occurrence les frais de formations qui sont facturés par le service RH et formation.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
0210	Finances	695 400	653 000	42 400

L'effectif du service des finances passe de 3.3 à 3.4 EPT.

De plus, les honoraires et prestations de tiers sont augmentées de CHF 20'000. Cette augmentation est principalement en lien avec l'engagement de consultants pour accompagner la direction dans le cadre de l'intégration du service du feu dans le Réseau.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
0220	RH et formation	664 100	578 900	85 200

Avec 0.30 EPT en plus, le service RH retrouvera son effectif de début 2020, diminué en raison de l'engagement de personnes ayant un taux d'activité plus bas.

En y ajoutant 0.30 EPT, compensés par d'autres services, le RSS souhaite développer l'axe stratégique du « développement » qui concerne, entre autre, la gestion de carrière et la formation.

En tout, le service RH sera composé de 4 personnes pour 3.3 EPT, qui se répartissent les tâches afin de recruter, former et répondre à plus de 400 collaborateurs.

Le compte « formation et perfectionnement du personnel » passe de CHF 137'400 à CHF 160'600. Cette augmentation est en lien avec l'axe stratégique du service RH et formation.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
221	Affaires juridiques, administration et communication	470 600	518 900	-48 300

Le service passe de 3.3 EPT à 3 EPT ce qui explique la diminution des coûts du service.

Les frais de communication passent de CHF 25'000 à CHF 40'000. Cette différence est « financée » par la diminution des coûts de frais de bureau pour CHF 5'000 et par la diminution des frais de représentations et communication se trouvant au SASDS pour CHF 10'000.

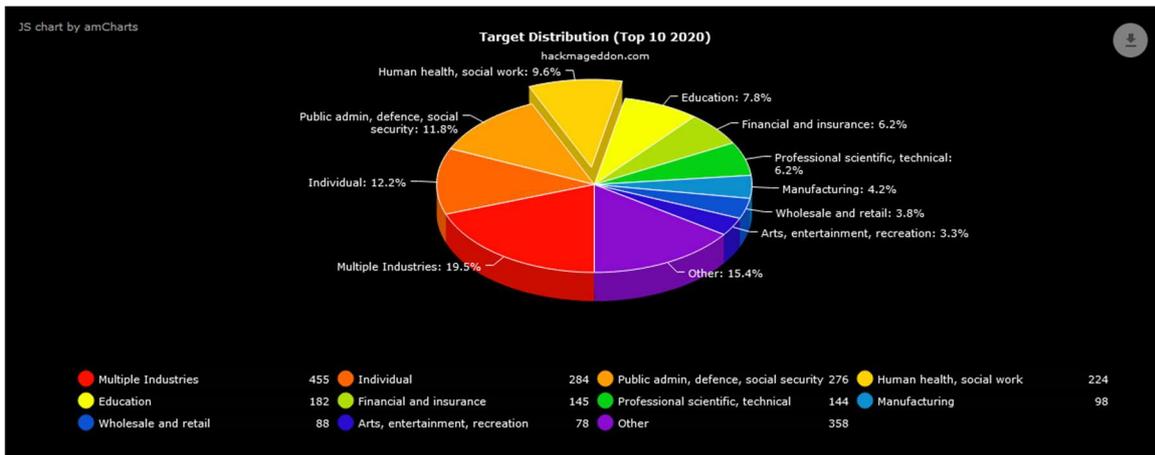
		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
0222	Systèmes d'informatique et télécommunications	857 900	742 500	115 400

L'augmentation du service est liée principalement à deux comptes, à savoir :

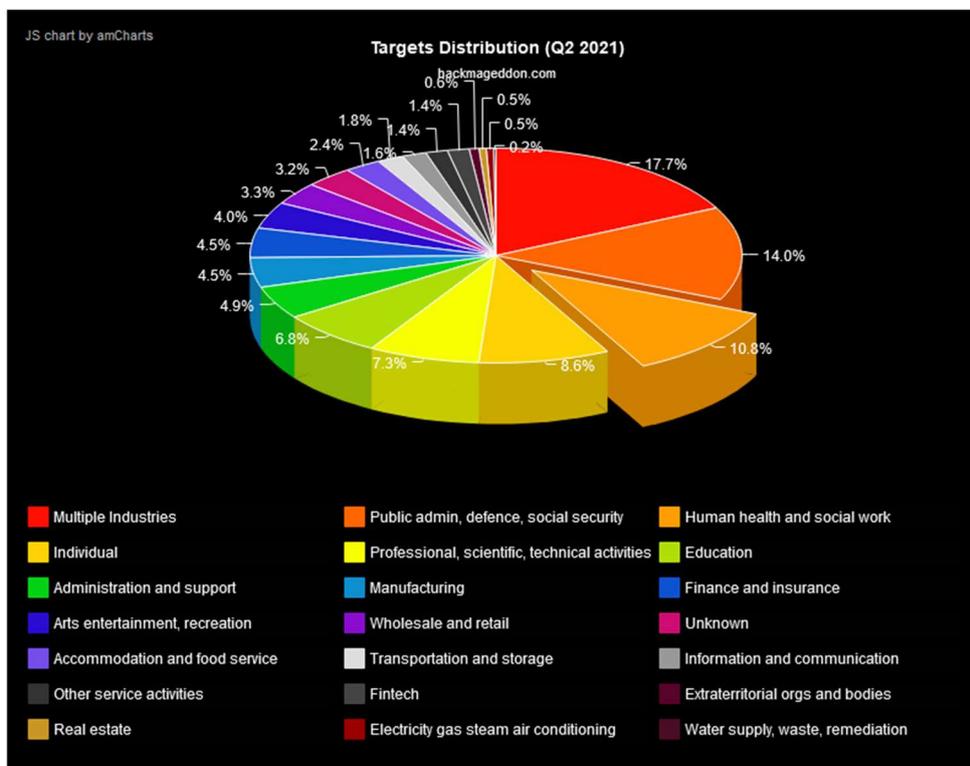
- Augmentation de la charge d'amortissement pour CHF 49'600 liée aux investissements votés lors du dernier budget, notamment pour la sécurité informatique. Nous attirons votre attention sur le fait que, dès l'exercice 2022, les logiciels sont amortis sur 4 ans contre 7 auparavant pour être en lien avec les directives MCH2.
- Augmentation des coûts des logiciels pour CHF 52'000 (CHF 250'000 à CHF 302'000) liée notamment à la problématique de la cyber sécurité.

L'année 2020 a marqué un fort tournant dans la sécurité informatique des institutions étatiques, de santé et des entreprises en général. Les cyberattaques ont augmenté sur fond de pandémie et il est peu probable que le rythme baisse.

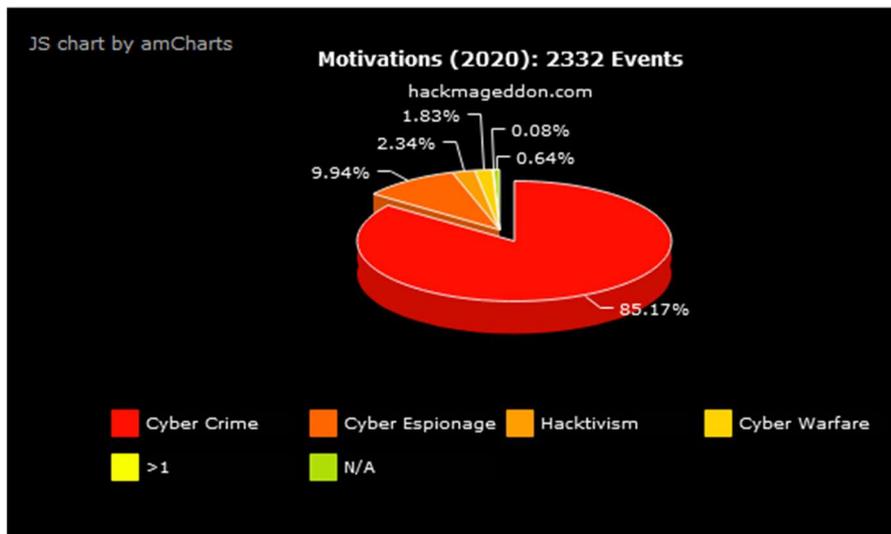
Entre janvier et décembre 2020, près de 10 % des attaques ont concerné des institutions de santé.



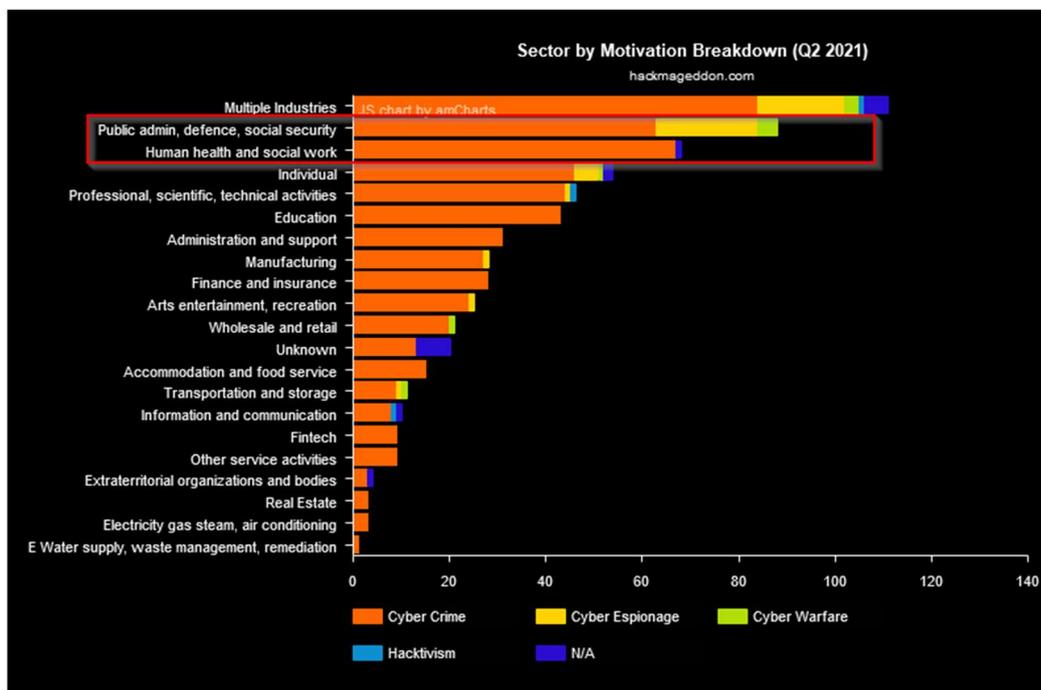
A titre de comparaison, les attaques des institutions de santé ont augmenté pour atteindre 10,8 % au 2ème trimestre 2021, soit 1.2 points de plus.



Les attaques ont comme motivation principale le gain financier. Des groupes criminels ont industrialisé les attaques informatiques afin de maximiser les gains. Ils n'ont pas d'éthique et ne sont donc pas freinés par les conséquences liées à l'arrêt de production d'une institution de santé.



Par ailleurs, nous pouvons noter que le cyber crime est la motivation principale des attaques des institutions de santé ou des administrations publiques.



Des exemples chez nos voisins français sont parlant : l'hôpital d'Arles en août 2021, le Centre hospitalier de Dax en février 2021, le centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône – Gleizé en février 2021 également, etc. Les hôpitaux Français ont subi 27 attaques majeures en 2020. En 2021, il y en a une par semaine, selon le secrétaire d'État à la transition numérique.

Nous ne sommes pas en reste : l'exemple de l'attaque de la commune de Rolle ou celle de l'EMS « la Maison de Vessy » fin septembre 2021 nous démontre que la Suisse n'est pas épargnée par ce phénomène.

Afin de limiter les impacts pour le RSS et se doter des moyens de combattre efficacement les menaces (de façon préventive et curative), il est nécessaire de s'équiper de produits de sécurité à la fois efficaces et pertinents.

- Une solution efficace afin d'être en mesure de détecter les anomalies sur le réseau, telles que les tentatives d'intrusion, les mauvaises actions des utilisateurs ou encore les infections venant de différents canaux (mail, clé usb, etc.).
- Une solution pertinente afin de disposer des outils nécessaires en cas d'attaque réussie et ainsi faire appel à une société spécialisée. En effet, une société spécialisée aura besoin de données exploitables pour remonter les chaînes de compromission et ainsi éradiquer les attaquants.

La solution proposée est Sophos MTR, qui regroupe un EDR et un SOC managé.

Un EDR (Endpoint Detection and Response) est un « Antivirus » de nouvelle génération qui se base non pas sur des signatures mais sur le comportement des logiciels. Cela permet de lutter efficacement contre la principale menace du moment, à savoir les ransomwares.

Un SOC (Security Operations Center) managé est un système de gestion externalisée de la sécurité. Les événements du réseau sont collectés et analysés afin de détecter les menaces et autres attaques. Si un tel élément est détecté, le SOC aide à contenir la menace et à l'éradiquer.

Le service informatique du Réseau santé de la Sarine est composé de deux personnes (un ingénieur Systèmes et Réseau et un technicien support). Il est nécessaire de déléguer ces activités à des acteurs spécialisés et ayant industrialisé la recherche et la détection de menaces afin de permettre aux tâches quotidiennes de se poursuivre tout en assurant une surveillance accrue des événements du Système d'Information.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
0225	Maintenance et véhicules	2 109 600	2 153 300	-43 700

Un agent d'exploitation supplémentaire à 100 % sera engagé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et ceci en lien avec les travaux préparatoires pour la rénovation du bâtiment. Ceci explique l'augmentation du nombre d'EPT de 3.6 à 3.9.

Les comptes entretien et réparation d'immeuble et mobilier HMS diminue au total de CHF 95'000. Il est en effet prévu de limiter au strict minimum les frais pendant la phase de construction.

Vous trouverez dans les produits de ce secteur un nouveau compte « activation de prestations propres » pour CHF 61'500. Il s'agit des frais de personnel affecté aux travaux de construction et de rénovation du HMS.

## 2.5 Direction sauvetage (rubrique 15)

Le 4 février 2021, les communes de la Sarine ont mandaté le RSS pour intégrer le nouveau bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine et l'incorporer au sein d'une nouvelle direction sauvetage qui regroupera le service des ambulances et le bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine. Dans cette optique, le comité a validé l'engagement dès 2022 d'un nouveau poste de directeur Sauvetage qui sera chargé de gérer le projet de création et d'intégration pour être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 2.6 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

### 2.6.1 Information

Il faut rappeler que les secteurs soins (rubrique 4120), pharmacie (rubrique 4122) et Foyer de jour (rubrique 413) sont équilibrés au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le matériel de soins émanant de la liste des moyens et appareils (LIMA) est facturable directement à la caisse maladie du résident, qu'il soit utilisé par un intervenant non professionnel ou une personne soignante.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le matériel LIMA utilisé par le personnel soignant était à charge des pouvoirs publics, ce qui engendre la disparition du forfait payé par le canton de CHF 2,20. Selon nos dernières informations, une partie du matériel qui ne serait pas dans la liste pourra être facturée au canton, raison pour laquelle un forfait de CHF 0,80 par personne et par jour est inscrit dans le budget 2022.

Les charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.00)

- Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant. Dans le cas présent, il est prévu d'utiliser les résultats cumulés bénéficiaires du HMS.
- Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine sont pris en charge par les communes par l'intermédiaire de la CODEMS (à ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961).

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2021 ;
  - Octroi d'un palier complet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 conformément à la LPers ;
  - Aucune indexation prévue lors de l'établissement du présent budget.
- Foyer de jour (rubrique 413)  
Principe de financement :
    - Le coût des soins est financé par les assureurs-maladie (forfait OPAS) et les pouvoirs publics (coût résiduel des soins) ;
    - Le coût de l'accompagnement est financé par l'hôte, sous déduction du forfait octroyé par les pouvoirs publics (selon l'article 30 RPMS) ;
    - Le coût d'exploitation est financé par l'hôte ;
    - Les frais financiers sont financés par les associations de communes (LPMA art. 18).

## 2.6.2 Analyse des comptes

Il est prévu une perte de CHF 290'500 au budget 2022. Comme mentionné précédemment, cette perte sera absorbée par les résultats positifs reportés au bilan ces dernières années. Cette perte est due à la réduction du nombre de résidents pendant la période des travaux du HMS de 140 à 110.

Le tableau ci-dessous vous permet de constater l'évolution des charges soins et non-soins du HMS suite à la réduction du nombre de résidents.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
41	Charges soins (yc pharmacie)	7 515 200	9 530 000	-2 014 800
41	Charges non soins	5 606 500	6 527 200	-920 700
	<b>Total</b>	<b>13 121 700</b>	<b>16 057 200</b>	<b>-2 935 500</b>

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2022 par rapport au budget 2021.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4120	HMS - Soins (charges)	7 240 700	9 159 800	-1 919 100
4120	HMS - Soins (produits)	7 240 700	9 159 800	-1 919 100

La diminution des coûts et des charges est en lien avec la réduction du nombre de résidents de 140 à 110.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4123	HMS-Cuisine (charges)	1 394 000	1 676 500	-282 500
4123	HMS-Cuisine (produits)	-50 000	-68 000	18 000

La réduction des charges de personnel est due au passage de 12.1 EPT à 10.1 EPT et à la diminution des charges de marchandises en lien avec la diminution du nombre de résidents.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	199 000	345 900	-146 900
4124	HMS-Restaurant (produits)	-175 000	-326 000	151 000

Le restaurant ne sera plus ouvert au public pendant la phase des travaux. La clientèle sera composée du personnel du RSS, des résidents et des familles qui pourront venir se restaurer sur réservation.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4125	HMS-Intendance (charges)	1 014 300	1 322 300	-308 000
4125	HMS-Intendance (produits)	-4 159 600	-5 311 000	1 151 400

Le compte 4125.3010.01 « HMS Salaires du personnel » passe de CHF 984'200 selon budget 2021 à CHF 555'900 en 2022 suite à la réduction du personnel de 15.2 EPT à 9.3 EPT. Cette réduction du nombre d'EPT est due à l'externalisation du traitement du linge ainsi qu'à la diminution du nombre de résidents.

Le compte 4125.3130.01 « honoraires et prestations de tiers, service de maison » pour un montant de CHF 230'000 est en rapport avec l'externalisation de la buanderie du HMS.

Dans cette rubrique figure également le compte 4125.4220.03 « taxe de pension ». Les recettes sont inférieures de CHF 1'149'900 par rapport au budget précédent. Cette diminution est due au passage de 140 à 110 résidents.

## 2.7 Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421)

### 2.7.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées des salaires, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins), de la facturation des activités d'économie familiale ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminuée des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie  
Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.
- Service d'Aide et soins à domicile – soins diététique  
Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité de diététique.
- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration  
Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.
- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation  
Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

## 2.7.2 Analyse des comptes

La part des communes selon le budget 2022 est de CHF 5'933'800 contre CHF 5'705'300 en 2021. Cela représente 37.82 % du total des charges du budget 2021.

Cette augmentation est en lien avec la stratégie présentée lors des dernières assemblées des délégués qui vise à répondre à l'augmentation constante des personnes de plus de 80 ans par une augmentation ciblée des EPT dans les soins à domicile.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2022 par rapport au budget 2021.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4210.3010	SASDS salaires personnel	10 702 000	9 877 600	824 400

Cette augmentation est liée à l'engagement en 2022 de 5 infirmiers, 5 ASSC, ainsi qu'aux augmentations standards de salaires (paliers) conformément à la LPers.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4210.3106.01	Achat de matériel courant	60 000	140 000	-80 000

Le changement de législation entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021 devrait permettre de réduire les frais de matériel du service.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4210.4421.01	Evaluations et conseils OPAS 7	1 100 000	800 000	300 000
4210.4221.02	Facturation examens et soins OPAS 7	2 800 000	2 400 000	400 000
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS 7	3 400 000	3 200 000	200 000

Cette augmentation de recettes est due à l'engagement de 10 EPT en 2022.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4210.4221.06	Facturation économie familiale	103 000	115 000	-12 000

La réduction des revenus tient compte de la situation connue à ce jour.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4212	SASDS - Diététique (charges)	110 200		110 200
4212	SASDS - Diététique (produits)	-30 000		-30 000

Contrairement au service d'ergothérapie, le service de diététique ne devrait pas s'équilibrer financièrement. Cependant, ce service est un outil très important pour le maintien des aînés à domicile. Il contribue à la prévention et à la prise en charge de la dénutrition des personnes âgées. La diététicienne a un rôle majeur dans la formation interne des collaborateurs sur les questions de diabétologie et de dénutrition. Elle participe aussi à la formation des étudiants bachelor.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4215	SASDS - Direction et administration (charges)	1 295 800	1 171 000	124 800
4215	SASDS - Direction et administration (produits)	27 000	-28 700	55 700

L'augmentation des charges pour CHF 124'800 est liée aux imputations internes, principalement celles du département « systèmes informatique et télécommunications » et du service RH et formation. Concernant ce dernier service transversal, il faut rappeler qu'il est attribué en fonction du nombre d'employés de chaque service, ce qui explique la forte augmentation (augmentation du nombre d'EPT au SASDS et diminution au HMS).

## 2.8 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'420'200, soit une diminution de CHF 87'500 par rapport au budget 2021. La part des communes représente 26.80 % du total des charges du budget 2022.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2022 par rapport au budget 2021 ou méritant des explications.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	2 816 300	2 720 700	95 600
4221.3010.01	SAS personnel administration	306 700	314 400	-7 700
	<b>TOTAL</b>	<b>3 123 000</b>	<b>3 035 100</b>	<b>87 900</b>

L'effectif du SAS est augmenté de 0.6 EPT à 31.85 EPT. Cette augmentation est liée au nouveau contrat avec l'HFR pour le SMUR. Vous constaterez une augmentation des recettes de CHF 75'000 dans le compte 4220.4614.01 « refacturation salaires ambulanciers SMUR ».

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	130 000	110 000	20 000

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé.

Un mandat a été donné au service des finances de la ville de Fribourg à la fin de l'année 2015 pour réactiver les ADB. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300 mensuellement pour ses honoraires. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021, les rachats d'actes de défaut de biens qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 13'172.20 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement.

	Frais de véhicules	Budget 2021	Budget 2021	Ecart
4222.3151.35	MESA 57	31 000	7 000	24 000
4222.3151.36	MESA 56	21 000	31 000	-10 000
4222.3151.37	Mercedes I MESA 54	31 000	31 000	-
4222.3151.38	Mercedes II MESA 55	31 000	31 000	-
4222.3151.40	MESA 62	11 000	13 200	-2 200
4222.3151.41	Mercedes III MESA 58	31 000	31 000	-
	<b>Total</b>	<b>156 000</b>	<b>144 200</b>	<b>11 800</b>

L'ambulance MESA 57 était un véhicule VW T5 utilisé comme véhicule de réserve ce qui explique le montant « moindre » au budget 2021.

Les ambulances MESA 54, 55, 57 et 58 seront utilisées en priorité. Le véhicule MESA 56 sera le véhicule de réserve, ce qui explique que ce dernier à une charge mis au budget moins importante.

Le MESA 62 est un véhicule de transport essentiellement pour le personnel.

Les frais sont globalement en augmentation du fait que le nombre de missions ne cessent d'augmenter ces dernières années ainsi qu'une augmentation de la prime d'assurance suite à deux sinistres importants.

## 2.9 Centre de coordination (rubrique 490)

En fonction de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

*L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :*

- 1) *coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- 2) *assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- 3) *établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives ;*

Le Centre de coordination est actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ses missions sont les suivantes :

- L'information de proximité à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;
- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respecte les bases de la prise en charge en soins gériatriques et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;
- agit impartialement envers tous les acteurs ;
- est suivi par un groupe consultatif qui l'accompagne dans son développement.

Le Centre de coordination contribue à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce au Centre de coordination, certains aînés pourraient rester plus longtemps à domicile.

Le Centre de coordination a effectué 371 évaluations en 2020 pour la Commission des indemnités forfaitaires. Les demandes traitées pour cette même année sont au nombre de 1'263 pour les soins à domicile.

Vous trouverez ci-dessous les demandes traitées pour les EMS en 2020.

### Placement en EMS 2020

A noter que les demandes et les placements pour les courts séjours incluent les demandes à l'UATO.

	Demande long séjour	Placement long séjour	Placement transitoire	Demande USD	Placement USD	Demande court séjour	Placement court séjour	Demande foyer de jour	Placement foyer de jour
Janvier	43	26	0	21	13	2	2	3	1
Février	34	24	1	14	11	0	2	3	2
Mars	30	12	2	19	11	1	4	0	0
Avril	34	14	1	19	6	1	1	0	0
Mai	31	21	3	15	7	2	0	1	0
Juin	27	25	1	18	11	1	2	1	0
Juillet	36	15	5	18	10	3	0	1	1
Août	30	18	3	19	6	2	1	3	2
Septembre	31	25	1	20	12	3	1	1	1
Octobre	37	20	4	15	8	1	1	2	1
Novembre	37	43	7	18	11	5	2	0	0
Décembre	31	49	2	13	13	2	3	1	0
<b>Total 2020</b>	<b>401</b>	<b>292</b>	<b>30</b>	<b>209</b>	<b>119</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
<b>Total 2019</b>	<b>495</b>	<b>256</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>242</b>	<b>166</b>	<b>19</b>	<b>13</b>

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2022 par rapport au budget 2021, ou méritant des explications.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
4900	Total des charges	587 700	572 600	15 100
4900	Total des produits	-79 000	-80 400	1 400

L'augmentation des frais du service est principalement due aux variations des salaires en lien avec l'attribution d'un palier supplémentaire selon LPers.

## 2.10 PassePartout Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout et pour planifier les courses de leurs trois véhicules.

Dès l'exercice 2019, le RSS facture au PassePartout une participation aux loyers et aux frais d'utilisation de l'infrastructure du HMS.

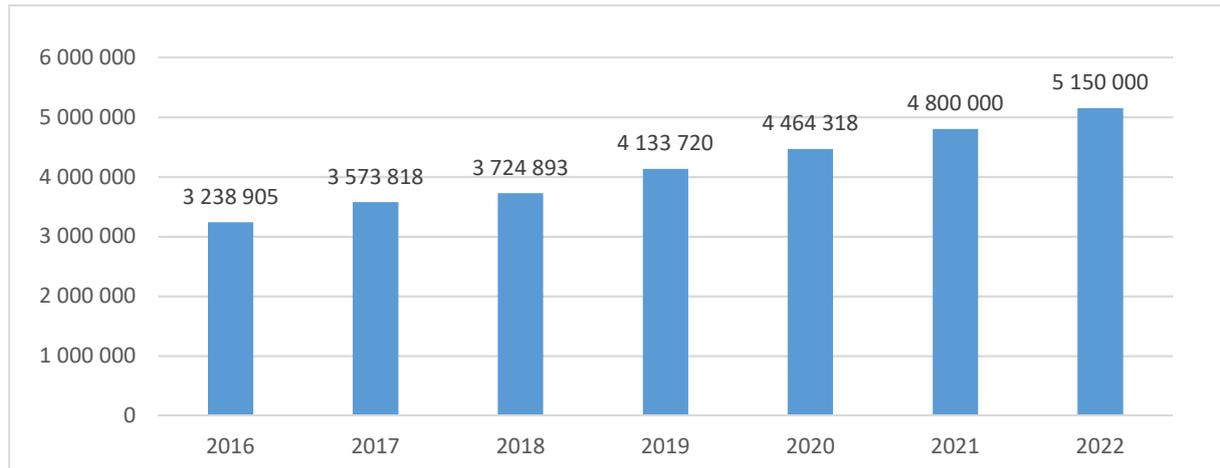
## 2.11 Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579)

Dès l'exercice 2020, la Commission des indemnités forfaitaires est intégrée dans les états financiers du RSS.

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité est fixé à CHF 25 par jour.

L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

Le montant des indemnités forfaitaires mis au budget 2021 était de CHF 4'800'000. Le chiffre de CHF 5'150'000 présenté dans le présent budget a été calculé sur la base des chiffres connus au 30 juin 2021 en tenant compte d'une progression de l'ordre de CHF 350'000 (moyenne des 5 dernières années). Le graphique ci-dessous vous démontre l'évolution en francs des indemnités forfaitaires.



Une réflexion au sein de la Commission des indemnités forfaitaires est en cours au sujet de la révision du règlement.

## 2.12 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes sera de CHF 10'549'200 contre CHF 8'931'600 en 2021. Cette augmentation est due à la prise en charge des frais financiers complémentaires suite à la fin des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'EMS du Manoir achevés en 2020 pour un montant de CHF 28'500'000. La capacité de l'EMS passe de 55 à 95 lits. Pour rappel, l'EMS du Manoir a repris les 32 lits de la maison Sainte-Jeanne Antide de tel sorte que l'augmentation réelle est de 8 lits.

## 2.13 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000 pour la CODEMS qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt effectué pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2021, le solde de l'emprunt sera de CHF 650'000. Par conséquent, pour 2022, l'amortissement constant sera de CHF 650'000 et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de CHF 9'200.

L'actif lié à cet emprunt figurant au bilan est plus bas que le solde du prêt. Cet état de fait, génère en 2022 un amortissement comptable moins important de CHF 223'000.

## 3 Budget d'investissement

### 3.1 Gestion informatisée des dossiers du personnel et de la formation CHF 46'000

Le Réseau dépasse les 500 collaborateurs (yc stagiaires, contrats aidés...). Afin de favoriser le suivi des dossiers du personnel, le développement de plusieurs flux RH informatisés permettrait une meilleure gestion et un gain de temps.

En 2021, le flux recrutement a été finalisé. Il permet, en plus des réponses via le système et du suivi du recrutement, l'intégration et la sauvegarde des dossiers de candidatures des personnes recrutées dans le système de paie.

Toujours dans la perspective de diminuer les flux papiers et de supprimer les doubles saisies, deux autres processus RH peuvent être développés.

Le premier concerne la formation et le deuxième les évaluations annuelles. L'objectif est la mise en place de processus informatisés qui se concrétisent par l'intégration final des documents dans les dossiers informatiques des collaborateurs.

Le flux formation permettrait de suivre l'inscription, le budget et la qualité de la formation et de retrouver les historiques et les certificats de formation par collaborateur.

Le flux évaluation permettrait à chaque cadre de faire le suivi de ses évaluations mais également de retrouver les anciens documents.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 % sur les coûts liés à l'informatique.

### 3.2 Modernisation de l'infrastructure CHF 75'000

Le responsable du système d'information du RSS poursuit la modernisation de l'infrastructure informatique, qui est le socle pour fournir un service le plus disponible possible.

A ce titre, des éléments de sécurité seront ajoutés ou remplacés afin de garantir une disponibilité des outils de travail. Ainsi, l'onduleur sera remplacé par un modèle plus récent et plus fiable. Par ailleurs, ce nouveau modèle sera en mesure d'assurer l'extinction sans dommage des serveurs en cas de coupure de courant prolongée. Des switches « cœur de réseau » seront ajoutés afin de séparer l'usage bureautique de l'usage serveur pour assurer les meilleures performances possibles. Cette séparation permet également d'envisager la montée en puissance de l'infrastructure afin de la mettre en capacité d'assurer l'hébergement d'autres entités.

Enfin, des montées de version logiciel seront faites afin d'une part de proposer des logiciels à jour et avec de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs et d'autre part de s'assurer de réduire les surfaces d'attaques dues aux environnements obsolètes.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 % sur les coûts liés informatiques. **La moitié du montant en lien avec l'augmentation de la sécurité de l'informatique, soit CHF 37'500, sera financée par le biais de la rubrique CODEMS.**

### 3.3 Achat d'un bus d'occasion CHF 18'000

Ce bus remplacera le Renault Kangoo âgé de 18 ans (1<sup>ère</sup> mise en circulation le 3 mars 2003).

Les missions de ce véhicule sont le transport quotidien des résidents pour des services externes tels que médecin, hôpital, dentiste, oculistes, etc. Ce véhicule répond aux normes actuelles de sécurité en matière d'attaches des fauteuils roulants.

Il s'agit du bus VW T6 de la Fondation Passe-Partout Sarine, équipé pour le transport des personnes en fauteuil roulant.

Le prix est estimé à CHF 18'000.00 pour une valeur à neuf de CHF 72'500.00.

Suite à l'opportunité d'acheter ce véhicule d'occasion, l'achat mis au budget 2021 pour un montant de CHF 85'000 sera décalé, en fonction de l'état du véhicule à remplacer, jusqu'à la fin des travaux du HMS.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

### 3.4 Achat 2022 d'un véhicule pour le SASDS CHF 20'000

Le parc véhicules du SASDS est composé à ce jour de 8 voitures thermiques, 2 voitures électriques et de 13 vélos électriques. Le RSS privilégie les transports en commun et l'emploi des vélos électriques. Cependant, l'éloignement entre les patients, notamment dans les antennes de Marly et Neyruz, fait que nous sommes obligés d'utiliser des voitures de services.

Le dernier véhicule immatriculé en 2014 doit être remplacé.

Les deux derniers véhicules achetés par le SASDS sont des véhicules électriques. Ils ont été livrés en septembre 2020. Il est encore trop tôt pour se forger une opinion sur les coûts d'entretien. La volonté du RSS est d'acheter des véhicules électriques, cependant, hormis celle de Marly, les autres antennes ne sont pas équipées pour accueillir des véhicules électriques. Nous contacterons les diverses régies pour étudier la possibilité d'installer des stations électriques. En attendant, nous sommes obligés d'acheter un véhicule thermique.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules.

### 3.5 Investissement lié à l'externalisation de la buanderie CHF 60'000

La lingerie étant supprimée dans le cadre du programme des travaux, le traitement du linge doit être externalisé. Cela concerne l'ensemble du linge plat, des vêtements des résidents et de travail des collaborateurs. La livraison du linge ne pouvant plus être assurée tous les jours comme aujourd'hui avec le traitement en interne, les stocks doivent être augmentés pour assurer une couverture des besoins 7 jours sur 7, 365 jours par année.

De plus, le linge des résidents doit être marqué entièrement avec des étiquettes munies d'une puce assurant la traçabilité pendant son traitement et la distribution.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %.

### 3.6 Remplacement de l'ambulance MESA 56 CHF 240'000

La flotte du service d'ambulance se compose à l'heure actuelle de 5 ambulances et 1 véhicule de fonction. Le renouvellement d'une ambulance de type C permettant d'effectuer autant bien les interventions primaires que secondaires (urgences et transferts) est demandé.

L'ambulance MESA 56 a été acquise d'occasion en 2019 pour remplacer dans l'urgence un véhicule détruit par un incendie.

Ce véhicule approche aujourd'hui les 300'000 km et est voué à devenir un véhicule de réserve en cas d'immobilisation d'une ambulance en service.

En 2019, le renouvellement de deux ambulances types C a permis d'établir un nouveau concept fondé sur trois piliers :

- Hygiène
- Ergonomie
- Sécurité

Ce concept, après un peu plus d'un an d'utilisation, rencontre un grand succès auprès des collaborateurs du service. L'objectif est désormais d'atteindre une unité au sein de la flotte du service d'ambulances et d'avoir des véhicules entièrement polyvalents permettant d'assurer de manière optimale toutes les missions.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 3.7 Achat d'un nouveau brancard pour l'ambulance MESA 56 CHF 53'000

Le renouvellement de l'ambulance Mesa 56 est prévu en 2022.

Un brancard devra être installé dans ce nouveau véhicule.

Le système de brancard Power Load est un système fiable qui équipe déjà trois ambulances du service. Ce système garantit une sécurité et ergonomie optimale pour le patient et les intervenants par son fonctionnement d'assistance électrique.

Les objectifs étant d'équiper le nouveau véhicule Mesa 56 d'un brancard power load et ainsi uniformiser la flotte de brancards du service.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2023. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %.

## 4 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0222.5200.17	Gestion informatisée des dossiers du personnel et de la formation	CHF 46 000
0222.5200.18	Modernisation de l'infrastructure	CHF 75 000
0225.5060.40	Achat d'un bus d'occasion	CHF 18 000
0225.5060.41	Achat 2022 d'un véhicule pour le SASDS	CHF 20 000
4127.5060.37	Investissement lié à l'externalisation de la buanderie	CHF 60 000
4220.5060.38	Remplacement de l'ambulance MESA 56	CHF 240 000
4220.5060.39	Achat nouveau brancard pour l'ambulance MESA 56	CHF 53 000
	<b>TOTAL</b>	<b>CHF 512 000</b>

L'assemblée des délégués du 26 mai 2021 a validé un crédit de CHF 49'740'920 pour l'agrandissement et la rénovation du Home Médicalisé de la Sarine, du Foyer de jour de la Sarine, de l'Administration du RSS et la construction de la Centrale des ambulances.